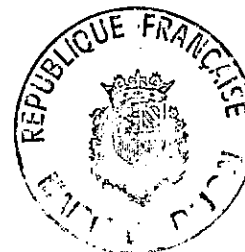


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : Mlle MASLOUHI

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - Mme FLAMENT - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. BAZIN - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE

**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. ALLAERT - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - M. IZIMER - M. PERRON - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

**Membres absents** :

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

### **Bibliothèque municipale - Demandes de subventions de fonctionnement - Année 2008**

Madame Bessis, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque municipale de Dijon rayonne bien au-delà des limites de la ville, de par l'importance et la richesse de ses fonds, ainsi que la qualité du service rendu au public.

Ainsi, parmi les lecteurs inscrits, de nombreuses personnes (26 %) ne sont pas domiciliées à Dijon.

La Ville est donc susceptible de bénéficier de concours financiers extérieurs, notamment de l'Etat et du Département de la Côte d'Or, pour le fonctionnement de cet établissement.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter, au taux le plus élevé possible, auprès de l'Etat et du Département de la Côte d'Or ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être allouées à la Bibliothèque municipale pour son fonctionnement en 2008 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27/09/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

27 SEP. 2007

